



Information pour titre de sejour

Par **Marine 91100**, le **18/08/2016** à **11:19**

Bonjour je suis en couple avec un marocain. Il et venu en France avec un visa de 6 mois qui a se jour et expiré étant enceinte de 5mois je voudrai savoir comment sa se passe pour lui refaire ses papier il et déclarer avec moi à la caf et les facture edf et de téléphone sont à nos deux noms de plus nous avons fait la reconaissance anticipée de notre enfant à naître

Par **amajuris**, le **18/08/2016** à **11:27**

bonjour,rnil pourra obtenir un titre de séjour parent d'enfant français s'il remplit les conditions de l'article L313-11 alinéa 5 qui indique:rn" Sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, la carte de séjour temporaire portant la mention " vie privée et familiale " est délivrée de plein droit :rn.....rn6° A l'étranger ne vivant pas en état de polygamie, qui est père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, à la condition qu'il établisse contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions prévues par l'article 371-2 du code civil depuis la naissance de celui-ci ou depuis au moins deux ans, sans que la condition prévue à l'article L. 311-7 soit exigée ;".rnnsalutations